



TARIFS DES PARCS EN OUVRAGE

Parkings en ouvrage Montgolfier – Delacroix échangeur (tarifs horaires)

Quelques exemples de tarifs horaires
pour les visiteurs :

- 1 heure : 1,70 €
- 2 heures : 3,30 €
- 5 heures : 7,60 €
- 12 heures : 16,10 €

Parkings en ouvrage Montgolfier – Delacroix échangeur (abonnement)

TYPE D'ABONNEMENT	MONTANT ABONNEMENT	
	Mensuel	Annuel
Jour	43 €	430 €
Nuit	43 €	430 €
Permanent	75 €	750 €
Moto permanent	15 €	150 €

Parking du Val d'Osne et de l'échangeur (étudiants)

TYPE D'ABONNEMENT	MONTANT ABONNEMENT
Mensuel	22 €
Trimestriel	66 €
Semestriel	132 €

Parking de l'échangeur (cas particulier)

TYPE D'ABONNEMENT	MONTANT ABONNEMENT	
	Mensuel	Annuel
Véhicule -5 T (Hors Gabarit)	100 €	1 000 €
Véhicule +5 T (Hors Gabarit)	220 €	2 200 €
Toute personne habitant ou travaillant à Saint-Maurice	470 €	

LE STATION- NEMENT À SAINT- MAURICE

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ LA PERMANENCE EFFIA AU PARKING MONTGOLFIER

2 PLACE MONTGOLFIER – 01 45 11 35 79 / 06 18 50 23 00

LUNDI DE 9 H À 12 H ET DE 14 H À 18 H

MERCREDI ET VENDREDI DE 14 H À 18 H

OU CONSULTEZ LE SITE

JEMEGARE.FR/SAINT-MAURICE/

TARIFS HORAIRE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

La notion de durée recommandée proposée par la Ville permet d'offrir aux usagers du stationnement une plage tarifaire inférieure à celle de la durée maximale autorisée qui, comme la loi l'impose, doit correspondre au montant de la redevance du Forfait de Post Stationnement (FPS) au taux plein.

En cas d'absence ou d'insuffisance de paiement, l'usager contrôlé devra acquitter le montant du FPS minoré de 20 €, si le paiement est effectué dans les 72 h, de 30 € au taux plein, au-delà.

MODES DE PAIEMENT

En ligne

Sur le site jemegare.fr/saint-maurice

- Pour les souscriptions d'abonnements résidentiels
- Pour le règlement des FPS

Sur le site ou l'appli

PayByPhone

- Pour le stationnement horaire
- Pour l'achat des abonnements journaliers et hebdomadaires des visiteurs

Sur horodateur

carte bancaire - espèces

- Pour le stationnement horaire
- Pour l'achat des abonnements journaliers et hebdomadaires des visiteurs
- Pour le règlement des FPS



Zone orange

DURÉE (EN MIN)	MONTANT REDEVANCE
15	0,40 €
30	0,70 €
40	0,90 €
50	1,20 €
60	1,50 €
70	1,70 €
80	2,00 €
90	2,30 €
100	2,50 €
110	2,80 €
120	3,10 €
150	3,80 €
180	4,70 €
210	5,90 €
230*	6,60 €
240	30,00 €

Zone rouge

DURÉE (EN MIN)	MONTANT REDEVANCE
0 - 15	Gratuit
15 - 30	1,30 €
30 - 50*	2,40 €
50 - 60	30,00 €

*Durée maximale recommandée
Le stationnement en zone orange ou rouge est limité à deux fois par jour et par automobile (une fois le matin et une fois l'après-midi).

TARIFS DES ABONNEMENTS RÉSIDENTIELS DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Zone orange tarifs résidentiels A

TYPE D'ABONNEMENT	MONTANT ABONNEMENT
Jour	1,60 €
Hebdomadaire	7,00 €
Mensuel	24,00 €
Trimestriel	60,00 €
Semestriel	115,00 €
Annuel	190,00 €

Toute personne habitant Saint-Maurice ou artisan, commerçant ou exerçant une profession libérale sur Saint-Maurice peut bénéficier des tarifs de longue durée « A » pour stationner en voirie en zone orange ou dans le parc en enclos du Val d'Osne, dans ce dernier cas en substitution du stationnement en voirie, et ce, dans les deux cas, dans la limite de deux voitures par foyer ou par acteur économique concerné.
Cet abonnement est ouvert aux professionnels de santé intervenant sur Saint-Maurice (véhicule muni d'un caducée).

Zone orange tarifs résidentiels B

TYPE D'ABONNEMENT	MONTANT ABONNEMENT
Jour	2,30 €
Hebdomadaire	10,00 €
Mensuel	34,00 €
Trimestriel	80,00 €
Semestriel	150,00 €
Annuel	290,00 €

Toute personne qui exerce une activité professionnelle ou étudiant à Saint-Maurice ou, toute personne habitant Saint-Maurice ou artisan, commerçant ou exerçant une profession libérale sur Saint-Maurice ayant épuisé ses droits du tarif A (plus de deux voitures), peut bénéficier des tarifs résidentiels de longue durée « B » pour stationner en voirie en zone orange ou dans le parc en enclos du Val d'Osne, dans ce dernier cas en substitution du stationnement en voirie.

COMMENT BÉNÉFICIER DU TARIF RÉSIDENTIEL ?

Vous devez vous enregistrer auprès d'EFFIA qui vous délivrera un macaron dématérialisé. Grâce à ce dernier, vous serez reconnu par les agents verbalisateurs comme Mauricien, salarié travaillant à Saint-Maurice, commerçant ou étudiant à Saint-Maurice.

Pièces justificatives à fournir :

- **Pour les Mauriciens :** carte grise du véhicule, taxe d'habitation ou quittance de loyer de moins de 3 mois, facture EDF de moins de 3 mois, justificatif de l'employeur ou carte professionnelle si véhicule de fonction.
- **Pour les salariés travaillant à Saint-Maurice :** carte grise du véhicule, dernière fiche de paie, justificatif de l'employeur ou carte professionnelle si véhicule de fonction.
- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales :** carte grise du véhicule, extrait Kbis ou n°siret, facture EDF de moins de 3 mois.
- **Pour les étudiants scolarisés à Saint-Maurice :** carte grise du véhicule, certificat de scolarité pour l'année en cours.



L'ABONNEMENT VOUS PERMET DE STATIONNER EN VOIRIE EN ZONE ORANGE SUR TOUTE LA VILLE !

Gestion des abonnements (permanences EFFIA)

Au bureau du parking Montgolfier :

- le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- le mercredi de 14 h à 18 h
- le vendredi de 14 h à 18 h